

**Conseil du
Développement de
l'Agglomération
Grenobloise**

**Contribution aux Travaux Conduits par la Métro
Concernant la Définition d'une
Politique Sportive d'Agglomération**



**Rapporteur
Pierre ARNAUD**

28 juin 2011

PREAMBULE

Dans une lettre adressée le 11 février 2011 à Jean-Jacques Payan, Président du Conseil de Développement, Marc Baietto, Président de la Métro, a sollicité le Conseil de Développement afin d'apporter **avant l'été** une contribution aux travaux menés par Gilles Moulin, vice-président chargé des grands équipements et des espaces naturels et de loisirs, concernant la **définition d'une politique sportive d'agglomération** (cf. annexe 1)

Afin de répondre à cette demande, le Conseil de Développement a mis en place un **groupe de travail** au sein de la Commission Cultures, Solidarités, Démocratie, placé sous la responsabilité de Pierre Arnaud, composé de Pierre Chaix, Bernard Chapiteau, Roger Merlin, Claude Montessuy, Geo Perli, Michel Susillon et animé par Emilie Bolusset. Les travaux ont notamment permis d'auditionner les **acteurs sportifs** suivants : Marie-Jo Colomby, Eybens Sport Adapté, Dimitri Mauz, Nautic Club Alp' 38, Patrick Pirello, Hand-ball Pôle Sud.

Ce qui suit vise à rendre compte des travaux du groupe et s'organise autour des axes suivants :

Analyse du Contexte

Des changements dans les demandes de pratiques physiques et sportives
Une multiplicité d'acteurs institutionnels
Des équipements vieillissants
Une politique du sport d'élite en question
Des charges de plus en plus lourdes pour les collectivités locales

Vers une Gouvernance Locale du Sport

Rentrer dans un processus institutionnalisé d'échanges
Se doter d'un projet sportif d'agglomération
S'inscrire dans une logique d'évaluation

Domaines de Travail et Chantiers Prioritaires

Les pratiques scolaires, péri et extrascolaires
Les pratiques associatives, compétitives ou non
Les pratiques autonomes
Les pratiques quotidiennes
Les pratiques de spectateurs

Conclusion et Annexes

I ANALYSE DU CONTEXTE

Sport et Territorialité

- Alors que les lois de décentralisation n'ont pas donné aux collectivités territoriales de compétences particulières en matière sportive, celui-ci représente un enjeu et un investissement importants pour elles : ainsi, les communes attribuent jusqu'à 10% de leur budget aux politiques sportives et sont propriétaires à 80% des équipements sportifs. La dimension territoriale du sport est une évidence : les collectivités territoriales valorisent le sport tout autant que le sport dynamise les territoires.
- Dans le même temps, les EPCI sont devenus de nouveaux acteurs potentiels des politiques sportives locales venant s'ajouter aux collectivités territoriales : qu'ils aient pris ou non la compétence sport, ces établissements participent à la mise en œuvre de politiques sportives plus ou moins explicites mais bien réelles : l'investissement de la Métro par l'intermédiaire de la compétence Grands équipements en est un exemple. Mais, il y a aussi télescopage de politiques qui demandent à être travaillé, ne serait-ce que pour des raisons de rationalité.

La Volonté de Grenoble Alpes Métropole

- La Métro a rapidement pris conscience de ces enjeux et mis en œuvre en 2004 un travail de réflexion prospective sous la responsabilité de Gilles Moulin, vice-président délégué aux Grands équipements, ayant conduit à trois délibérations, dont la dernière du 6 juillet 2007 portait sur un plan d'actions. Le projet d'agglomération version 2 a repris les éléments essentiels de ce travail autour de 5 axes : grands équipements, espaces naturels et de loisirs, sport de haut niveau, schéma d'équipements sportifs, évènementiel.
- En octobre 2010, le président Marc Baïetto a chargé Gilles Moulin de reprendre la réflexion sur la politique sportive afin de faire un bilan des dispositions décidées par le Conseil communautaire du 6 juillet 2007, de réfléchir à ce que pourrait être une politique sportive à l'échelle du territoire de la Métro et de bâtir un plan d'action 2014-2020, notamment en s'appuyant sur le Conseil de Développement. La volonté est ainsi affirmée de travailler la question sportive au plan intercommunal.

La situation locale

- Cette volonté offre clairement la perspective d'une meilleure coordination et efficacité des politiques sportives locales dans le respect des prérogatives de chacun. En retour, le sport peut servir l'intercommunalité sur des terrains où elle est encore fragile : son identité territoriale, le lien social et citoyen de ses habitants. L'extension de l'intercommunalité envisagée aujourd'hui renforce cette orientation.
- Dans le même temps, travailler ces questions ne peut se faire en dehors d'une analyse de la situation locale actuelle. Le Conseil de Développement propose de retenir pour le moins les éléments suivants comme base de la réflexion :

1 Des changements dans les demandes de pratiques physiques et sportives

- Le précédent travail du Conseil de Développement (2005) avait clairement montré que les pratiques physiques et sportives ne se réduisaient plus aujourd'hui au triptyque historique Jeune/ Associatif/Compétition, mais concernaient tout à la fois les jeunes, les adultes et les seniors, dans un cadre associatif, autonome ou privé, pour des raisons de santé, bien-être, compétition, intégration ou encore de spectacle sportif. La diversité est de mise et concerne toutes les couches et générations de la population.
- L'agglomération grenobloise est particulièrement sensible à ces changements de par la qualité de ses habitants et son environnement montagnard et montre tout autant des pratiques associatives importantes et des pratiques autonomes affirmées. L'accessibilité aux différents sites relève quasiment du quotidien et ne connaît pas les frontières communales : une étude menée en 2007 a montré que quelle que soit la commune de la Métro, 45% des adhérents des associations sportives provenaient d'une commune avoisinante.

2 Une multiplicité d'acteurs institutionnels

- Qu'il s'agisse d'acteurs publics, privés ou associatifs, les structures productrices ou contributrices d'activités physiques et sportives sont très nombreuses au plan local : 27 communes et une intercommunalité pour le public, des centaines de clubs et des organes fédératifs type OMS pour le mouvement associatif, des dizaines de sociétés pour le secteur privé, sans oublier ces structures particulières que sont les clubs professionnels.
- La diversité, la complémentarité et le dynamisme de ces structures sont un atout au regard de la demande sociale sportive actuelle qu'il convient de soutenir. Ils sont aussi un objet de doublon, de flou, voire de concurrence à des titres divers : entre les communes au regard de leur histoire, entre les clubs au regard de leurs ambitions, entre les sociétés au regard de leur rentabilité. La question de leur coordination se pose et celle de la mise en œuvre et de la gestion du tour de table devient cruciale.
- Dans ce cadre, la multiplication anarchique des clubs intercommunaux, à l'initiative le plus souvent du mouvement sportif (qui se retournent ensuite vers les personnes publiques), devient un objet de travail urgent afin de permettre une organisation territoriale réunissant tout à la fois une proximité de pratique pour tous et une promotion du territoire métropolitain.

3 Des équipements sportifs vieillissants

- Construire des installations, c'est s'inscrire dans le temps et les choix faits à un moment donné pèsent durablement. Les installations actuelles sont le produit d'une histoire dont un des temps forts est le développement intensif de programmes de constructions sportives dans les années 60 et 70 afin de résorber le retard français pris en la matière. Au-delà des aspects de gestion et de maintenance, les municipalités se trouvent aujourd'hui confrontées à des problèmes de rénovation, de mise en conformité, voire de remplacement d'installations existantes, télescopant de fait les politiques d'investissement.

- Les piscines de l'agglomération grenobloise en sont un parfait exemple : sur les 13 bassins d'hiver et 11 bassins d'été existant, seuls 5 sont aux normes de 1981 et 19 à rénover ou reconstruire, pour un coût total estimé entre 80 et 100 millions d'euros. Le problème n'est pas mince pour les communes, d'autant plus que l'investissement consiste ici plus à colmater qu'à créer, ce qui est moins séduisant que construire un équipement de prestige.
- Le vieillissement des installations ne s'arrête pas aux questions de vétusté : le modèle de référence des installations construites dans les années 60 et 70 est clairement le modèle sportif compétitif avec un cahier des charges retenant essentiellement les normes fédérales. Ce modèle reste certes très prégnant, quantitativement comme qualitativement, mais il est aujourd'hui bousculé par d'autres valeurs montrant de nouvelles formes de pratique, utilisant différemment les installations sportives existantes ou ne se déroulant pas forcément dans les espaces sportifs traditionnels.
- Dans ce cadre, la rénovation, le remplacement ou la construction d'équipements sportifs ne peuvent se déterminer sans une réflexion globale préalable et des choix partagés quant aux types de pratiques sportives souhaités sur l'agglomération : quand on construit, c'est pour longtemps et les choix faits à assumer sur ce temps. Le chapitre suivant en témoigne.

4 Une politique du sport d'élite en question

- La relégation du GF 38 et la perspective d'un dépôt de bilan interroge les choix faits à propos du sport d'élite sur Grenoble : le football professionnel était-il viable et la construction du Stade des Alpes une priorité ? Quel va être l'équilibre financier de ce vaisseau susceptible d'être occupé l'an prochain par une équipe régionale ou au mieux de CFA ? Va-t-on construire un autre stade pour le rugby dans son fief de Lesdiguières ? Faut-il soutenir d'autres équipes ou individus et si oui, lesquels et pourquoi ?
- La définition d'une politique sportive d'élite demande aujourd'hui à être discutée à partir de priorités clairement affichées. Les investissements nécessaires sont très lourds et le gain attendu en terme de promotion du territoire et d'identité de ses habitants à soupeser sereinement. La situation actuelle invite à la réflexion, non pas pour abandonner le sport d'élite, mais pour faire des choix acceptables en terme de valeurs, d'histoire et de finances. Tout n'est pas possible sur une agglomération comme celle de Grenoble : le plan d'actions 2014-2020 devra définir les grandes orientations souhaitées dans une réelle coordination public/privé/associatif.
- Quels que soient les choix faits, il reviendra aux décideurs de penser in fine les investissements nécessaires non seulement en outil nécessaire à la pratique et au spectacle sportifs, mais aussi en outil économique pour la structure professionnelle et pour l'agglomération et en outil de dynamisation d'un territoire (quartier, commune, agglomération) dans lequel les habitants peuvent se retrouver, ce qui ne semble pas avoir été le cas pour le stade des Alpes et qui en fait une infrastructure à repenser alors qu'elle n'a que trois ans d'existence.

5 Des charges de plus en plus lourdes pour les collectivités locales

- Ce dernier élément, peut-être le plus crucial à ce jour, plante le décor de la réflexion : les charges financières des collectivités locales deviennent telles que des interrogations se font jour sur l'usage de l'argent public, notamment au regard d'un domaine sur lequel les collectivités interviennent au nom de l'intérêt général et non au titre d'une compétence attribuée. Le risque est grand pour le sport de se voir moins considéré et financé dans un contexte de difficulté économique.
- Dans le même temps, ce moment difficile peut se révéler être un formidable levier pour renouveler les politiques publiques sportives, en inscrivant résolument la question sportive dans un projet de territoires. Le « s » mis à territoires n'est pas un hasard : il ne s'agit pas d'inventer un nouveau territoire mais de coordonner des territoires, dans le respect de l'histoire et des prérogatives de chacun ... mais avec la volonté de mettre en place une intercommunalité de projet dépassant l'intercommunalité de gestion : l'enjeu doit être de travailler et d'intégrer des projets de territoire dans un projet de territoires.

Pour conclure

L'affaire n'est pas simple, le sport étant chargé d'une forte valeur identitaire communale et à ce titre, les élus ne souhaitant pas s'en défaire. De plus, définir une intercommunalité de projet ne se décrète pas mais se construit. Des conditions sont nécessaires.

Ce qui suit vise à présenter deux ensembles de conditions qui sont incontournables pour le Conseil de Développement si l'on veut avancer vers la définition d'une politique sportive d'agglomération : rentrer dans une gouvernance locale du sport ; travailler certains dossiers prioritaires.

La définition d'un plan d'actions 2014-2020 n'en sera que la conséquence.

II VERS UNE GOUVERNANCE LOCALE DU SPORT

Politique d'Agglomération / Politique de la Métro

- Il y a souvent confusion entre politique d'Agglomération et politique de la Métro, alors qu'à l'évidence l'une ne se confond pas avec l'autre :
 - la première concerne un ensemble urbain composé de plusieurs communes, développant chacune des politiques propres, en référence aux compétences dont elles disposent ;
 - la seconde concerne un établissement public, regroupant plusieurs communes et exerçant à la place de celles-ci un certain nombre de compétences obligatoires ou choisies.
- Il y a ainsi une diversité d'acteurs, de prérogatives et de politiques qu'il convient de prendre en compte et d'assumer au moment de définir les contours d'une **politique sportive d'agglomération** qui, de fait, doit :
 - distinguer et articuler politiques communales et politique supra communale ;
 - être définie et régulée dans la concertation entre les différents acteurs en présence.

Rôle de la Métro dans la définition d'une Politique d'Agglomération

- Sauf à transférer la compétence sport à la Métro, ce qui n'est pas souhaité ni souhaitable aujourd'hui, la définition d'une politique sportive d'agglomération partagée suppose d'installer une gouvernance locale du sport :
 - reconnaissant qu'aucun acteur n'est à même de régler seul les questions liées au sport,
 - associant dans la réflexion l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs,
 - articulant les décisions autour de projets explicites et partagés tant au niveau communal que supra communal.
- Dans ce cadre, la Métro doit jouer un rôle de tête de pont de la réflexion, de catalyseur des énergies, de coordonnateur des acteurs et des politiques ... être, pour reprendre les termes de Pierre Tonneau, « **un assembleur, un ensamblier** » et pas seulement une institution dépositaire de la compétence Grands Equipements, première pierre nécessaire mais pas suffisante en la matière.

Définition et réalisation d'un Projet Sportif d'Agglomération

- La définition et la réalisation d'un plan d'actions 2014-2020, comme le préconise le président de la Métro dans son courrier du 11 février 2011 au Conseil de Développement, ne pourra se faire qu'à la suite d'un travail collectif inscrit dans la durée et stabilisé dans un Projet Sportif d'Agglomération impliquant l'ensemble des acteurs concernés.
- Dans ce cadre, la période 2011-2013 doit être clairement dédiée à la réalisation de diagnostics, à la négociation et à la stabilisation d'objectifs communs et de moyens partagés, à la mise en place de procédures d'évaluation et de régulation, permettant aux élus de décider in fine d'un plan d'actions 2014-2020 en pleine connaissance de cause.

*Afin de réaliser ce travail, le Conseil de développement fait les **propositions suivantes**.*

1 Rentrer dans un processus institutionnalisé d'échanges

➤ Définir, mettre en œuvre et réguler une politique sportive d'agglomération ne se décrète pas ni ne s'impose : elle ne peut que se construire collectivement sur la base d'un projet, d'autant plus dans un domaine aussi chargé symboliquement de valeurs et porteur d'histoires locales qu'est le sport. Il convient donc d'assurer un **pilotage partagé** de l'élaboration et du suivi de cette politique.

➤ Dans ce cadre, un double écueil est à éviter : vouloir mettre toutes les parties autour de la table, et elles sont nombreuses, avec le risque de se perdre ; choisir quelques acteurs a priori, en fonction de leur expertise ou de leur position, avec le risque de l'isolement. Dans le même temps, il faut tenir les deux bouts de la **participation de tous et de l'efficacité du travail**. C'est pourquoi le C2D propose :

a) d'installer un Comité de Pilotage de la Politique Sportive d'Agglomération

- Placé sous la responsabilité d'un élu communautaire (conseiller à partir de 2014), animé par un chargé de mission, composé de 12 membres et comprenant des élus, des techniciens, des représentants du monde sportif associatif et privé, des experts.

- Chargé de : préparer, animer, synthétiser les travaux des commissions de travail ; rédiger, diffuser, réguler le projet sportif d'agglomération ; organiser et animer les assises locales du sport.

b) de mettre en place des commissions de travail thématiques

- Pilotées par un élu et animées par un expert, composées des différents acteurs concernés.

- Chargées de faire un état des lieux et des propositions d'orientations, d'actions, de moyens et d'évaluation dans le domaine pris en charge, notamment en tenant compte du principe de subsidiarité.

c) de rendre compte régulièrement du travail effectué

- Dans des Assises Locales du Sport, 2 fois par an, composées de l'ensemble des acteurs du sport.

- Après des élus communautaires et communaux, Conditions à définir

Comité de Pilotage	Commissions	Assises
Préparer Organiser / Animer Synthétiser / Rendre compte	Collecter Exprimer les besoins Proposer	Informier Exprimer Débattre

2 Se doter d'un projet sportif d'agglomération

➤ Toute gouvernance demande nécessairement des outils de pilotage. La volonté du Président de la Métro de définir un plan d'actions 2014-2020 en est un à l'évidence. Dans le même temps, le risque est grand de ne pas le voir s'appliquer s'il n'est pas compris dans un ensemble qui l'inclut et le dépasse : un Projet Sportif d'Agglomération, distinguant et articulant Projets communaux et Projet Supra Communal, fruit des travaux des instances de gouvernance et des décisions des instances de gouvernement.

➤ Un projet n'est pas l'addition de besoins, même les plus légitimes : il doit être l'expression concrète d'une politique d'agglomération articulant objectifs, organisation, moyens, calendrier et évaluation ... le plan d'actions étant le chemin concret à parcourir par chacun sur une période donnée, permettant à ce titre une évaluation au long cours. Dans ce cadre, le Conseil de Développement propose :

a) de reconnaître un cadre organisateur des enjeux du sport permettant de travailler collectivement les directions susceptibles d'être suivies.

- Le sport est en effet multiforme et reconnu comme porteur de valeurs et d'effets très divers, du délassement à la santé, de l'éducation à l'intégration, de la compétition à la promotion du territoire. A ce titre, le Conseil de Développement avait proposé dans la précédente mandature un cadre organisateur des enjeux liés aux activités physiques et sportives qui pourrait servir de base à la discussion et à la stabilisation d'une boussole commune permettant de s'orienter.

- Pour rappel, le cadre reconnaissait trois enjeux majeurs pour le sport : un enjeu d'épanouissement personnel tourné autour de la compétition et du délassement ; un enjeu de société autour de l'éducation, de l'intégration et de la santé ; un enjeu de territoire autour du haut niveau, du spectacle et du tourisme sportif (cf. annexe 2).

b) de faire un état des lieux et des besoins en référence à ce cadre

- Toute démarche de projet s'appuie nécessairement sur une analyse de l'existant. Celle-ci doit se faire en référence à la boussole précédemment définie afin d'identifier les forces et les faiblesses du dispositif actuel, les opportunités et les menaces qui pèsent sur lui, les besoins émergeant à ce jour.

- Dans ce cadre, il convient notamment de reprendre le travail de prospective qu'avait réalisé la Métro et qui a fait l'objet de plusieurs délibérations : la somme des informations contenues dans le dernier rapport doit être un des socles de la réflexion commune.

c) de faire valider le Projet Sportif d'Agglomération par les assemblées élues

Un projet n'aura de force que dans une décision politique clairement affirmée et validée à la fois par le Conseil communautaire et l'ensemble des Conseils municipaux. Ces votes, qui pourraient se situer à l'automne 2013, seraient tout à la fois le point d'arrivée du travail réalisé et le point de départ du plan d'action 2014-2020. Cette validation est d'autant plus nécessaire dans un moment de difficulté économique.

3 S'inscrire dans une logique d'évaluation

➤ Loin de l'idée de contrôle, l'évaluation d'une politique territoriale est nécessaire à plusieurs titres : permettre de prendre et de réguler des décisions par une meilleure compréhension des dispositifs ; éclairer les acteurs sur la mise en œuvre de l'action publique et ses résultats ; informer et rendre compte de l'usage de l'argent public. En amont, en cours ou à l'issue de l'action, l'évaluation doit à ces divers titres prendre toute sa place (et rien que sa place).

➤ Cette évaluation doit permettre d'apprécier tout à la fois la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'impact des actions envisagées, et constituer ainsi un corpus de données nécessaire à l'action. Dans ce cadre, le Conseil de Développement fait les propositions suivantes :

a) Créer un observatoire des pratiques physiques et sportives

- Placé sous la responsabilité de l' élu communautaire et du chargé de mission sport, cet Observatoire doit être un outil au service du Comité de pilotage et des commissions de travail, sachant qu'un travail sérieux dans le domaine de l'évaluation ne s'improvise pas et nécessite des compétences certaines.

- Dans une perspective de rationalisation de l'argent public, il convient de concevoir cet observatoire comme un outil intercommunal et à ce titre être utilisé et financé par l'ensemble des communes : recenser et analyser à propos des pratiques sportives et des politiques afférentes est une affaire nécessaire pour tous.

b) Mobiliser les services internes et contractualiser avec les universités

- Les communes et la Métro ont déjà une culture, un savoir et des personnels dans le domaine de l'évaluation qu'il convient de mobiliser autour des questions sportives. Toutefois, le risque de ne pas identifier un Observatoire en tant que tel, est de rester sur une vision parcellaire des choses et sur un dispositif coûteux, ne serait-ce que pour des raisons de redondance.

- Au-delà des services, la proposition est de contractualiser avec l'université et d'intégrer des enseignants chercheurs et des laboratoires afin d'apporter une compétence et un savoir-faire en la matière. Le rapprochement université/Métro passe certainement par ce type de partenariat concret.

c) Fournir aux élus, aux services et aux usagers des points d'étape réguliers

- Se mesurer n'a jamais fait grandir ... garder les résultats de l'évaluation encore moins. Le retour en direction des différents acteurs doit être une pratique courante : en direction des élus pour le niveau décisionnel, en direction des services pour le niveau opérationnel, en direction des usagers pour le niveau impact réel.

- Sans rentrer dans l'inflation d'informations, le retour doit être régulier et pensé dès l'élaboration du projet : c'est à ces deux conditions qu'il permettra de grandir

Pour conclure

L'ensemble des propositions qui précèdent méritent bien sûr débats et temps de réflexion pour des prises de décisions pertinentes. Dans le même temps, l'échéance 2014-2020 frappe à la porte et l'élaboration partagée d'un projet occupera bien la période 2012-2013.

Dans ce cadre, le Conseil de développement propose :

- d'enclencher la réflexion au plus tôt (dès le mois de septembre ?) autour d'un groupe de travail « Sport et Intercommunalité » dont les membres seraient désignés par le Président de la Métro en concertation avec les communes ;
- que soient organisées avant la fin de l'année 2011 les premières Assises Locales du Sport avec la volonté d'initier la réflexion avec les différents acteurs.

III LES DOMAINES DE TRAVAIL ET LES CHANTIERS PRIORITAIRES

Des enjeux divers ... des compromis à établir

- Les enjeux liés au sport décrits ci-dessus sont multiples et a priori complémentaires : les acteurs sportifs locaux, s'ils reconnaissent ce cadre de lecture, devraient poursuivre les trois. Dans la réalité, ces directions se trouvent souvent en tension : suivant la conception de l'intérêt général et l'engagement financier souhaité par les personnes publiques, suivant les attentes du mouvement sportif associatif et plus largement de la population, le même poids ne sera pas forcément accordé à chacun d'elles. Faut-il mettre sur un même plan ou privilégier le sport qui se fait et celui qui se regarde ? Le sport pour tous et le sport d'élite ? Les problèmes sociaux ne sont-ils pas suffisamment importants pour que l'on mette une valence forte sur les aspects éducation, intégration et santé ?
- Là encore, il faut assumer cette diversité d'orientations et travailler les choix à faire ... et c'est évidemment aux élus de décider en concertation avec les acteurs. La gouvernance proposée dans le chapitre précédent répond à cette préoccupation. Le danger serait toutefois de le faire dans une logique bien-pensante et théorique autour des bienfaits du sport sans jamais entrer dans celle de l'action. Cette dernière demande de travailler à partir des pratiques concrètes qu'il convient de bien identifier pour pouvoir les travailler.

Des pratiques permettant d'y contribuer

- La mise en œuvre de ces orientations ne peut pas être le fait d'un seul acteur ou d'une seule forme de pratique : elle demande l'action concertée et coordonnée de différents partenaires, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, et se traduit par des piliers de pratiques à conforter ou développer selon leur histoire. Dans ce cadre, le Conseil de Développement propose de reconnaître 5 piliers de pratiques qui, à des titres divers, permettent de réaliser les effets attendus. La liste n'est pas exhaustive et se veut une première approche permettant d'organiser la réflexion.
- Ces 5 piliers de pratiques sont les suivants : les pratiques scolaires, périscolaires et extrascolaires ; les pratiques associatives, compétitives ou non ; les pratiques autonomes ; les pratiques quotidiennes ; les pratiques de spectateur. Ces différents piliers représentent autant de véhicules permettant d'atteindre les orientations souhaitées et ils sont certainement tous à développer. Avec quelles priorités et dans quelles proportions : le débat est ouvert et demande à être alimenté par le travail des commissions.

Des réflexions et des chantiers à ouvrir

- Un travail des commissions est en effet nécessaire, chacune de ces pratiques étant porteuse d'intérêt, d'histoire et d'actualité. C'est à l'aune de ce travail que pourront se définir un Projet Sportif d'Agglomération et un plan d'actions 2014-2020.
- Ce qui suit vise à définir chacun de ces piliers, montrer les problématiques qui les traversent aujourd'hui et identifier quelques chantiers prioritaires.

NB : il s'agit bien de faire une première approche qui ne se substitue pas à un futur travail des instances de gouvernance. La volonté est simplement de montrer quelques grandes questions qui se posent du point de vue de Conseil de Développement, sans prétendre à l'exhaustivité.

1 Les pratiques scolaires, péri et extrascolaires

➤ L'éducation physique et sportive des jeunes est un point de départ obligé pour la construction d'un habitus physique et sportif tout au long de la vie. Celle-ci concerne à la fois le **temps scolaire** avec les heures inscrites dans les programmes, le **temps périscolaire** (sur la coupure du déjeuner et après l'école) et le **temps extrascolaire** (sur les mercredis, les samedis matins et les vacances). Chacun de ces temps a ses objectifs propres et relève d'institutions différentes : plutôt l'Education Nationale pour le scolaire, plutôt les communes pour le péri et l'extrascolaire.

➤ Au-delà de leurs obligations légales concernant la mise à disposition d'installations sportives pour l'EPS, les communes ont largement investi dans ces secteurs avec notamment la mise à disposition d'ETAPS dans les écoles : ces pratiques sont ainsi marquées par l'intervention communale, ce qui se justifie pleinement en vertu du principe de subsidiarité. Il n'en reste pas moins que certaines questions sont à travailler collectivement, notamment :

- la solidarité des territoires quant à l'aide apportée aux écoles pour la réalisation des 3h d'EPS pour tous, toutes les communes n'ayant pas le même poids financier ;
- la réalisation d'équipements dans les écoles, permettant de travailler la motricité des élèves dans des conditions de sécurité et sans perte de temps ;

➤ Dans ce cadre, une question se pose avec une acuité particulière aujourd'hui : la mise à disposition d'ETAPS qui fait que deux personnels de la fonction publique interviennent en même temps sur la même classe. Ce dispositif s'explique historiquement : il est aujourd'hui à retravailler dans un contexte de difficulté économique au risque d'un affaiblissement de l'EPS à l'école primaire, les communes pouvant plus ou moins se retirer du dispositif au regard des charges qui pèsent sur elles et des compétences qu'elles ont à assurer. Il y a là une réflexion à engager d'urgence afin de travailler les conditions permettant les 3h d'EPS pour tous à l'école dans des conditions de sécurité et d'encadrement compétent.

2 Les pratiques associatives, compétitives ou non

➤ Les clubs sportifs et les offices municipaux des sports ont depuis longtemps un rôle de premier ordre dans le développement des activités physiques et sportives, notamment par la quantité et la qualité de leurs bénévoles. C'est aujourd'hui plus de 16 millions de personnes qui pratiquent dans un cadre associatif en France, dépassant le seul secteur compétitif et permettant une pratique physique pour tous et à tous les âges. Ce secteur, porteur de valeurs d'intégration et de cohésion sociale, est à la fois en pleine dynamique et en difficulté : mobilisant en moyenne 13,5 bénévoles pour 225h par an (soit l'équivalent de deux emplois temps plein par association), il peine aujourd'hui à renouveler ses cadres, d'autant plus dans un contexte de changement dans les pratiques physiques et sportives.

➤ Conscientes de l'impact et du travail des clubs, les communes soutiennent largement les clubs par la mise à disposition d'équipements, de subventions et de personnels, dans le cadre de politiques sportives dont la principale caractéristique aujourd'hui est la juxtaposition : chacune a développé ses propres réseaux et organisations dont la pertinence est validée par l'importance quantitative et qualitative de la pratique sportive sur le plan local. Cette pertinence est toutefois questionnée par l'évolution des pratiques : le triptyque jeunes/association/compétition solidement ancré dans le communal est bousculé par les nouvelles formes de pratiques qui se reconnaissent beaucoup moins dans ce type de frontière. A ce titre, deux chantiers sont à ouvrir en urgence :

- la mobilité des pratiquants : la proximité étant le principal facteur de choix d'un club, il convient d'harmoniser les conditions de pratique, notamment tarifaires, pour éviter de pénaliser ses propres concitoyens ;

- la prise en compte des personnes en situation de handicap : s'il y a bien un domaine qui ne connaît pas de frontières communales, c'est bien celui-ci. Ajouté au fait que son approche souffre parfois d'un certain angélisme, une approche intercommunale est incontournable avec une volonté de maillage du territoire par l'intermédiaire de clubs de zone.

➤ Dans ce cadre, un phénomène est prioritairement à travailler : la multiplication des clubs intercommunaux. Soucieux de se développer, notamment dans une perspective de présence au plus niveau en rassemblant les forces locales, de plus en plus de clubs de l'agglomération rentrent dans une stratégie de regroupement, puis se retournent vers les personnes publiques pour être accompagnés dans leurs projets ou démarches. La situation ne sera pas tenable longtemps, tout n'étant pas possible tout le temps. Par ailleurs, il y a une sorte d'oukase du mouvement sportif sur le public qui n'est pas acceptable et qui demande à être travaillé. La définition d'un Projet Sportif d'Agglomération prend ici toute sa dimension : ce n'est que dans un contrat public/privé/associatif et sur la base de principes clairement établis (comme la formation) que peuvent se mener les discussions.

3 Les pratiques autonomes

➤ Un 3^{ème} socle de pratiques se dégage aujourd'hui et concerne aussi bien les personnes que les familles ou le réseau amical. Fondées sur d'autres valeurs, notamment de liberté de temps et d'espace, elles contribuent au bon usage de soi tout au long de sa vie ainsi qu'à la solidarité intergénérationnelle et, à ce titre, ne se confondent pas avec l'individualisme auquel on les réduit trop souvent. Ces pratiques demandent d'autres espaces, d'accessibilité plus simple, que ce soit sur le territoire urbain (cas des city parc ou des piscines) ou naturel (chemin de randonnées par exemple). Le fait que ces pratiques ne soient pas institutionnalisées ne signifie pas que les institutions ne doivent pas s'en préoccuper.

➤ Le développement de ces pratiques n'est pas une nouveauté pour l'agglomération grenobloise au regard d'une population avertie et demandeuse en la matière. Le travail que fait le SIPAVAG en est un bel exemple. Il reste que le dispositif est à optimiser et mieux articuler, à la fois dans l'urbain et dans le lien urbain/espaces naturels pour une pratique en sécurité et de proximité.

➤ L'exemple des cheminements piétons et cycles à Eybens est une belle illustration de ce qui pourrait être envisagé à l'échelle de l'agglomération : des parcours balisés et sécurisés, ouvrant systématiquement sur les chemins du SIPAVAG et permettant à tout un chacun pour une heure, une demi-journée ou une journée de s'installer sur une pratique autonome dans une proximité de lieux et donc de temps. Accompagnés d'actions incitatives comme les samedis du jogging sur Grenoble ou un livret des pratiques autonomes, le maillage du territoire est à penser dans la perspective d'une pratique intergénérationnelle et pour tous.

4 Les pratiques quotidiennes

➤ Un quatrième socle de pratiques devient essentiel au regard des modes de vie actuels et concerne le quotidien. On sait les conséquences d'une pratique physique journalière sur la santé. On sait aussi l'urgence qu'il y a à travailler la question des déplacements dans une perspective environnementale. Ces pratiques quotidiennes relèvent bien sûr d'une attitude personnelle mais demande aussi un vrai travail d'incitation, d'éducation ... et de maillage des territoires sur le plan des équipements, notamment dans le cadre de modes doux de déplacements.

➤ Le travail mené actuellement dans le cadre du PDU doit trouver là un axe fort d'intervention : la réflexion ne saurait être menée en dehors de cette perspective de santé par la prévention et le bon usage quotidien de son corps. Dans ce cadre, la sensibilisation et le travail à l'école sont bien sûr incontournables mais la population des adultes doit faire l'objet d'une préoccupation particulière, ce long temps où le corps se transforme et dont on ne se préoccupe que lorsqu'il s'est dégradé ou qu'il est malade. Il en va d'un acte personnel et d'une obligation sociale : le coût de la santé demande des actions urgentes en la matière.

➤ Dans ce cadre, les aménagements nécessaires ne sont pas seulement d'ordre matériel (même si cela est de première importance) et doivent dépasser la simple moralisation du discours : les gens sont convaincus des bienfaits de la pratique physique quotidienne sur la santé ... et pourtant n'entrent pas dans celle-ci pour diverses raisons notamment familiales, et professionnelles. Cette question des pratiques quotidiennes est un objet éminemment intercommunal.

5 Les pratiques de spectateur

➤ Ce titre quelque peu étonnant et peu usuel recouvre une réalité pourtant importante sur le plan quantitatif et porteuse d'enjeux non négligeables pour le territoire. Il y a deux ans, l'organisation à la même heure de trois rencontres sportives sur le territoire grenoblois avait montré qu'il existe un public demandeur de spectacle sportif : un match de Football de Ligue 1, un match de Rugby de Pro D2 et un match de Hockey sur glace en ligue Magnus avaient rempli les trois enceintes sportives. Cette pratique de spectateur renvoie à plusieurs valeurs : dynamisme local et identité des habitants d'un territoire, exemplarité du sport de haut niveau, promotion et visibilité nationale voire internationale du territoire. C'est le plus souvent à ces titres qu'elle est justifiée.

➤ Le développement de cette pratique suppose un spectacle et des lieux pour qu'il s'exerce : le spectacle demande du sport d'élite avec des enjeux forts pour intéresser le spectateur potentiel ; les lieux demandent de la capacité et du confort d'accueil qui ont nécessairement un coût. Se pose alors la question du ou des spectacles sportifs souhaités ou souhaitables sur Grenoble et en conséquence des moyens nécessaires, notamment en terme d'équipements. L'agglomération ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion à ce propos : la question actuelle du coût de fonctionnement du stade des Alpes et de sa mise en DSP en témoigne avec force. Le développement du sport de haut niveau pour des sports comme l'athlétisme, la natation ou encore l'aviron est une chose et demande certains moyens Le développement du sport professionnel en est une autre quand on sait le coût d'une équipe susceptible d'évoluer aux deux premiers niveaux français seuls porteurs d'une lisibilité du territoire. Dans ce cadre, une approche de la réflexion à partir du sport féminin est à considérer : outre un coût plus raisonnable, l'impact qu'aurait cette perspective sur le développement de la pratique féminine mériterait d'être regardé. « Grenoble, agglomération du sport féminin » serait un joli choix politique.

➤ Au-delà du sport d'élite, cette pratique de spectateur pose la question de l'évènementiel sportif sur l'agglomération : quelles manifestations sont à développer pour donner de la lisibilité et du dynamisme au territoire, depuis l'organisation de championnats nationaux ou internationaux dans un sport donné ... jusqu'à celle d'épreuves de masse beaucoup plus participatives comme le Grenoble Ekiden (marathon par équipe de 6 ayant regroupé 3 000 coureurs en 2010) ... en passant par des épreuves très médiatiques comme le Tour de France ?

➤ Ce « sport qui se regarde » est une réalité forte aujourd'hui. Il envahit les médias et suscite les conversations les plus quotidiennes. Il ne peut être ignoré ni sous-estimé ... mais pas non plus surestimé : s'il doit servir de référence, on n'a pas à lui faire révérence, notamment au regard des enjeux économiques qu'il sous-tend. Il y a là un des chantiers très prioritaires à ouvrir pour un plan d'action 2014-2020 raisonné et raisonnable.

Pour conclure

L'ensemble des thématiques développées ci-dessus ne constitue qu'une architecture visant à organiser la réflexion. Il en montre l'étendue et les enjeux. Il souhaite surtout indiquer que les choix budgétaires relatifs au développement des pratiques physiques et sportives sont quantitativement et qualitativement importants : les décisions prises ont un impact sur le long terme et souffre rarement la révision au regard des sommes engagées.

Il reste à travailler chacune d'elle.

Conclusions

➤ A l'issue de ce travail, la réponse du Conseil de Développement à la demande du Président de la Métro concernant la définition d'une politique sportive d'agglomération pourrait se résumer en **trois mots clé**, d'autant plus dans un moment d'extension de l'agglomération :

- *Projet*, car rien ne se fera sans des choix clairement affirmés, dépassant les impressions et les implicites à propos du sport et de ses effets. L'intercommunalité de gestion doit laisser la place à une intercommunalité de projet dans laquelle le sport a toute sa place ;

- *Concertation*, car rien ne se fera sans partage dans un domaine où la multiplicité des acteurs, des objectifs et des pratiques est plus qu'importante. Le portage institutionnel de cette concertation par la Métro en tant qu'instance de coordination est une urgence ;

- *Temps*, car rien ne se fera sans cette dimension : les enjeux sont bien trop complexes sur tous les plans pour qu'ils soient traités dans l'urgence au risque du convenu, de la désillusion des acteurs et du gaspillage de l'argent public.

➤ Cette contribution appelle bien sûr à la discussion, y compris pour l'invalider et proposer d'autres manières de faire, et la suite à donner à ce travail appartient aux élus de la Métro et des communes. **Cette contribution appelle surtout à l'action** : la définition d'une politique sportive d'agglomération ne pourra faire l'économie d'un travail dans une durée suffisamment longue pour décider en pleine connaissance de cause et suffisamment courte pour ne pas se perdre en route. La perspective d'un travail de réflexion et de décision en 2011-2013 pour un plan d'actions 2014-2020 semble raisonnable. Faut-il encore une volonté politique. Dans tous les cas, le Conseil de Développement se déclare prêt à continuer la réflexion aux côtés de la Métro.

Annexe 1

Lettre Président Métro → Président C2D

Annexe 2 :

Cadre Organisateur des Enjeux des Activités Physiques et Sportives

Il est incontournable de se donner un cadre organisateur d'orientations susceptibles d'être poursuivies par les politiques publiques en matières d'activités physiques et sportives, au nom de l'intérêt général et support de choix partagés. Ce cadre pourrait se définir autour de trois enjeux pour les politiques publiques :

- le développement de la pratique des APS est un **enjeu d'épanouissement personnel** : qu'elles se déroulent dans un cadre compétitif ou dans une volonté de simple détente, les pratiques physiques et sportives permettent en premier lieu de s'épanouir, de se révéler, de se dépasser. Cette perspective constitue l'axe majeur et historique des pratiques physiques et sportives. *Dans ce cadre, l'intérêt général pour les personnes publiques est de contribuer au bien-être physique, mental et social des personnes, au « bon usage de soi » par le moyen des activités physiques et sportives.* Le but pour les politiques publiques est de donner la possibilité à chacun, quels que soient son âge et ses raisons de faire des activités physiques et sportives, de pratiquer régulièrement et à proximité de son domicile, dans des conditions de sécurité et d'encadrement compétent. Le pari est de prendre en compte la diversité des pratiques qui existe, d'un double point de vue : du débutant au plus haut niveau dans le cadre compétitif ; de la variété des raisons qui poussent les gens à rentrer et à s'installer durablement dans la pratique des APS ;

- le développement de la pratique des APS est un **enjeu de société** : qu'elle vise l'éducation, la prévention, l'insertion ou la santé, la pratique des activités physiques et sportives est ici considérée comme un moyen de développer des valeurs d'entraide et de solidarité, de donner le sens de la responsabilité et de la citoyenneté. Elle permet de répondre, à certaines conditions, à des problèmes sociaux forts aujourd'hui. *L'intérêt général est alors de contribuer à créer de la mixité et du lien social, à participer activement à la construction d'un habitus santé et civilité.* Dans ce cadre, le but pour les politiques publiques est de créer les conditions permettant à tous, et à tous les âges de la vie, de s'éduquer physiquement, de s'insérer socialement et d'entretenir ou développer son capital santé. Le pari est de contribuer aux grands enjeux de société actuels que constituent les incivilités, les communautarismes, les exclusions, le coût individuel et social de la santé ;

- le développement de la pratique des APS est un **enjeu de territoire** : qu'elle vise le sport de haut niveau, le spectacle sportif ou le tourisme sportif, la pratique des activités physiques et sportives est ici considérée comme un lieu d'identité et de promotion du territoire. Elle concerne le « sport de quelques-uns » pour le haut niveau, le « sport qui se regarde » pour le spectacle sportif, le « sport vecteur d'économie locale » pour le tourisme sportif. *L'intérêt général est de contribuer à la lisibilité du territoire, à son développement économique et à l'identité de ses habitants.* Dans ce cadre, le but pour les politiques publiques est de montrer et de promouvoir le territoire comme un lieu d'attractivité et de pratiques sportives spécifiques à celui-ci.

Pierre ARNAUD, 2011, Les installations sportives, instrument majeur de renouvellement des politiques sportives territoriales, in Les grands stades : au cœur des enjeux économiques et sociaux entre collectivités publiques et clubs professionnels, sous la direction de Pierre CHAIX, Editions l'Harmattan, 72-81.